



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE  
AXE DIVERSIFICATION

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de  
Développement Régional

## Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Avril 2011

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

## Sommaire

2011-113 - Air / Certification des entreprises de traitement des gaz à effet de serre fluorés.....	3
2011-114 - Automobile / Réception CE des tracteurs agricoles ou forestiers.....	3
2011-115 - Automobile / Système d'immatriculation des véhicules .....	3
2011-116 - Déchets / De nouveaux critères pour les déchets métalliques .....	3
2011-117 - Déchets / Précisions sur la notion d'usine.....	3
2011-118 - Déchets / Déchets radioactifs.....	3
2011-119 - eau / modifications sur les modalités d'établissement des redevances.....	4
2011-120 - Energie / DPE : validité .....	4
2011-121 - Energie / Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides .....	4
2011-122 - ICPE / instructions pour réduire les émissions de substances toxiques.....	4
2011-123 - ICPE / Emissions atmosphériques des installations classées.....	5
2011-124 - ICPE / rectificatif à l'arrêté fixant les règles parasismiques applicables aux installations classées.....	5
2011-125 - ICPE / Point sur la TGAP.....	5
2011-126 - Produits chimiques / REACH : une nouvelle substance dangereuse soumise à des restrictions d'utilisation .....	5
2011-127 - Risques naturels / Risques sismiques.....	6
2011-128 - Risques naturels / Intégration de la nouvelle réglementation sismique.....	6
2011-129 - Risques naturels / Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle .....	6
2011-130 - Sécurité / AT/MP : modification de certaines catégories professionnelles.....	6
2011-131 - Sécurité / CATRAYON : un logiciel gratuit pour évaluer l'exposition aux rayonnements optiques .....	6
2011-132 - Sécurité / Base de données DEMETER : mise à jour totale .....	6
2011-133 - Sécurité / Logiciel METROPOL : des nouveautés .....	7
2011-134 - Sécurité / Évaluer l'exposition des salariés lors de la mise en oeuvre de résines époxydiques : Exemples concrets d'évaluation en entreprises .....	7
2011-135 - Sécurité / Pénibilité : définition des facteurs de risques .....	7
2011-136 - Sécurité / Un nouvel outil de gestion des risques liés aux nanomatériaux .....	7
2011-137 - Thèmes multiples / ROHS : modification des conditions d'utilisation de certaines substances dans les D3E.....	7
2011-138 - Thèmes multiples / intégration de l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail dans différents code .....	8
2011-139 - Thèmes multiples / GUIDE PRATIQUE DES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES à l'usage des professionnels et des consommateurs : COMMENT S'Y RETROUVER ? .....	8
2011-140 - Zinformations / DREAL: déménagement de l'Unité Territoriale Nord Franche-Comté ....	9

## 2011-113 - Air / Certification des entreprises de traitement des gaz à effet de serre fluorés

**Décret n° 2011-396 du 13 avril 2011 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone et à certains gaz à effet de serre fluorés, aux biocides et au contrôle des produits chimiques**

Ce décret définit les modalités de certification des entreprises intervenant dans le traitement des gaz à effet de serre fluorés contenus dans des systèmes de protection contre les incendies, des appareillages de connexion à haute tension et des solvants, et actualisation de la réglementation applicable aux secteurs de la réfrigération et de la climatisation. Application immédiate

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023860912&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2011-114 - Automobile / Réception CE des tracteurs agricoles ou forestiers

**Arrêté du 22 avril 2011 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2005 relatif à la réception CE des tracteurs agricoles ou forestiers et de leurs systèmes, composants et entités techniques**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023897183&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2011-115 - Automobile / Système d'immatriculation des véhicules

**Arrêté du 11 avril 2011 fixant le montant de la redevance due en contrepartie de la mise à disposition des informations issues du système d'immatriculation des véhicules**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023888378&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2011-116 - Déchets / De nouveaux critères pour les déchets métalliques

**REGLEMENT n°333/2011 du 31/03/2011 JOUE n° L 94 du 08/04/2011**

Critères permettant de déterminer à quel moment certains types de débris métalliques cessent d'être des déchets au sens de la directive 2008/98/CE. Application à partir du 9 octobre 2011

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:094:0002:0011:FR:PDF>

## 2011-117 - Déchets / Précisions sur la notion d'usine

Le Conseil d'État précise la notion d'usine comme moyen d'exonération de la TEOM. Ainsi doivent être regardées comme usines, au sens de cette disposition, tous les établissements dont l'activité nécessite d'importants moyens techniques, non seulement lorsque cette activité consiste dans la fabrication ou la transformation de biens corporels mobiliers, mais aussi lorsque le rôle des installations techniques, matériels et outillages mis en œuvre, fût-ce pour les besoins d'une autre activité, est prépondérant.

Décision du conseil d'Etat disponible sur demande auprès de la CCI

## 2011-118 - Déchets / Déchets radioactifs

**Arrêté du 3 février 2011 relatif aux informations à transmettre à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en vue de l'édition 2012 de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs**

Les activités générant des déchets radioactifs doivent fournir à l'ANDRA les informations destinées à l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs .

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023877581&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **2011-119 - eau / modifications sur les modalités d'établissement des redevances**

**Arrêté du 16 mars 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte**

Applicabilité pour la redevance 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023800312&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **2011-120 - Energie / DPE : validité**

**Décret n° 2011-413 du 13 avril 2011 relatif à la durée de validité du diagnostic de performance énergétique**

Ce décret fixe à dix ans la durée de validité du diagnostic de performance énergétique des bâtiments. Applicabilité immédiate.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023877326&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **2011-121 - Energie / Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides**

**Arrêté du 27 avril 2011 relatif à l'approbation du cahier des charges « Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »**

Un livre vert, précisant le cadre organisationnel, conceptuel et juridique nécessaire au développement des infrastructures de recharge des véhicules

décarbonés, a été remis le 26 avril 2011 aux ministres en charge de l'écologie et de l'économie. À la suite de la réception de ce livre vert, les ministères concernés ont lancé un appel à manifestations d'intérêt (AMI), piloté par l'ADEME, qui s'adresse aussi bien aux collectivités territoriales, aux fournisseurs de services, aux fournisseurs d'énergie qu'aux équipementiers. L'objectif de cet AMI est le développement d'une offre destinée à assurer aux utilisateurs l'accès à des infrastructures de recharge, normalisées et standardisées, garantir la sécurité et le confort des utilisateurs, calibrer, à l'échelle de la collectivité locale, l'infrastructure de recharge publique, les coûts associés, et les modèles de revenus envisageables, en s'appuyant sur les recommandations du livre vert et en privilégiant les solutions environnementales attractives.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023912370&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **2011-122 - ICPE / instructions pour réduire les émissions de substances toxiques**

**Circulaire du 21 mai 2010 relative au programme pluriannuel de réduction des émissions de substances toxiques dans l'environnement – Volet ICPE**

Une circulaire publiée le 10 avril 2011 détermine la stratégie applicable aux installations classées, en vue de réduire les émissions atmosphériques dans l'environnement de six substances toxiques. Le programme pluriannuel de réduction des émissions de substances toxiques dans l'environnement, applicable aux ICPE est ainsi précisément défini dans les quatre annexes de la circulaire : l'annexe I détaille les modalités de mise en œuvre de la stratégie destinée à réduire les émissions atmosphériques ; l'annexe II présente les principales activités concernées par la recherche des émissions de substances toxiques dans l'air ; l'annexe III présente, pour chaque substance les principales sources d'émissions : il peut s'agir des transports, de l'habitat individuel ou

encore des rejets industriels ; l'annexe IV définit les enjeux liés à la toxicité et les objectifs réglementaires.

Disponible sur demande auprès de la CCI

---

### **2011-123 - ICPE / Emissions atmosphériques des installations classées**

#### **Circulaire du 21 mai 2010 relative au programme pluriannuel de réduction des émissions de substances toxiques dans l'environnement - Volet ICPE**

Le deuxième Plan national santé environnement prévoit la réduction de 30 % des émissions de six substances ou familles de substances toxiques dans l'environnement (plomb, benzène, cadmium, dioxines (hors UIOM), chlorure de vinyle monomère, mercure). Les instructions de la circulaire portent sur le volet des émissions atmosphériques des installations classées. La stratégie repose principalement sur les travaux déjà engagés dans le cadre du programme d'actions lancées à la suite des premiers bilans de fonctionnement.

<http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20116/metSomThe.htm>

---

### **2011-124 - ICPE / rectificatif à l'arrêté fixant les règles parasismiques applicables aux installations classées**

#### **Arrêté du 24 janvier 2011 fixant les règles parasismiques applicables à certaines installations classées (rectificatif)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023829813&fastPos=1&fastReqId=212865599&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

---

### **2011-125 - ICPE / Point sur la TGAP**

#### **Circulaire du 30/03/11 relative à la Taxe générale sur les Activités Polluantes**

Une circulaire porte à la connaissance des opérateurs et des services l'état des dispositions applicables, à compter du 1er janvier 2011, à l'ensemble des composantes de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à l'exception de celles relatives à la TGAP sur les carburants et sur les imprimés. Elle présente les différentes composantes de la taxe, les formalités déclaratives et les régimes particuliers ainsi que les modalités de paiement et de remboursement.

<http://www.ineris.fr/gesdoc/aida/file/c300311.pdf>

---

### **2011-126 - Produits chimiques / REACH : une nouvelle substance dangereuse soumise à des restrictions d'utilisation**

#### **Règlement (UE) n° 366/2011 du 14/04/11 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances**

Le règlement de la Commission européenne en date du 14 avril 2011, modifie l'annexe XVII du règlement REACH, concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. Ce règlement modificatif, ajoute au sein de l'annexe XVII une nouvelle substance cancérigène, mutagène, neurotoxique et toxique pour la reproduction : l'Acrylaménide. Ainsi, à compter du 5 novembre 2012, l'Acrylamide ne pourra plus être mise sur le marché ni utilisée en tant que substance ou constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids pour les applications d'étanchéisation

[http://aida.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/versions\\_imprimable/2.250.190.28.8.13815/true/pdf](http://aida.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/versions_imprimable/2.250.190.28.8.13815/true/pdf)

---

## **2011-127 - Risques naturels / Risques sismiques**

A compter du 1er mai 2011, un nouveau zonage s'applique. De nouvelles règles de constructions anti - sismiques vont donc être applicables

<http://www.planseisme.fr/>

---

## **2011-128 - Risques naturels / Intégration de la nouvelle réglementation sismique**

**Circulaire du 2 mars 2011 relative aux modalités de mise en oeuvre des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité qui modifient le cadre de l'information préventive des pop**

Une circulaire demande aux préfets de mettre à jour les documents d'information sur la prévention des risques naturels et technologiques. Une plaquette présentant la nouvelle réglementation parasismique applicable aux bâtiments dont le permis de construire est déposé à partir du 1er mai 2011 a également été publiée.

<http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20115/metSomThe.htm>

---

## **2011-129 - Risques naturels / Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Arrêté du 5 avril 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour le DOUBS :

Inondation et coulée de boue du 6 au 8 décembre 2010 : Commune de Pompierre-sur-Doubs.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023830432&dateTexte=&categorieLien=id>

---

## **2011-130 - Sécurité / AT/MP : modification de certaines catégories professionnelles**

**Arrêté du 28 mars 2011 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023816779&dateTexte=&categorieLien=id>

---

## **2011-131 - Sécurité / CATRAYON : un logiciel gratuit pour évaluer l'exposition aux rayonnements optiques**

Développé par l'INRS, CatRayon est un logiciel d'évaluation de l'exposition aux rayonnements optiques dans les locaux de travail, destiné aux responsables de prévention des entreprises et aux organismes de contrôle. Il permet notamment de connaître les risques inhérents aux sources de rayonnement optique. Vous pouvez le télécharger gratuitement.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Catrayon/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Catrayon/$File/Visu.html)

---

## **2011-132 - Sécurité / Base de données DEMETER : mise à jour totale**

L'INRS vient de mettre à jour sa base de données Demeter. Cette source d'informations utiles à l'évaluation de ce risque reprotoxique propose une synthèse sur les dangers vis-à-vis de la reproduction pour plus de 100 produits et des conduites à tenir en cas d'exposition.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9n/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9n/$File/Visu.html)

---

### **2011-133 - Sécurité / Logiciel METROPOL : des nouveautés**

L'INRS vient de compléter sa base de données METROPOL en y ajoutant un uide pour la mise au point des méthodes de prélèvement et d'analyse des polluants gazeux. Pour mémoire, MétroPol est un recueil de méthodes de prélèvement et d'analyse de l'air pour l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9b/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9b/$File/Visu.html)

---

### **2011-134 - Sécurité / Évaluer l'exposition des salariés lors de la mise en oeuvre de résines époxydiques : Exemples concrets d'évaluation en entreprises**

#### **Pour l'étude complète**

Suite à des sollicitations d'équipementiers automobiles et de plusieurs entreprises des secteurs de l'aérospatiale et de la fabrication de skis, désirant évaluer et caractériser les expositions professionnelles aux résines époxydiques, l'INRS a mené des campagnes de mesurages entre 2005 et 2007. L'ensemble des substances contenues dans les produits utilisés a été identifié, puis des prélèvements atmosphériques et surfaciques des monomères de la résine (DGEBA et/ou DGEBAF), d'amines, d'anhydrides d'acides et d'éthers glycidiques ont été effectués en entreprise. L'exposition par inhalation au monomère de la résine époxy est toujours très faible, voire non détectable, même lorsque la mise en oeuvre se fait à chaud. L'exposition, quand elle existe, est due à la présence dans l'air d'agents durcisseurs ou au contact cutané avec le monomère de la résine.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/TF%20190/\\$File/tf190.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/TF%20190/$File/tf190.pdf)

### **2011-135 - Sécurité / Pénibilité : définition des facteurs de risques**

**Décret n° 2011-354 du 30 mars 2011 relatif à la définition des facteurs de risques professionnels**

Définition des facteurs de risques professionnels pris en compte dans le cadre de la prévention de la pénibilité ainsi que du droit à une retraite anticipée pour pénibilité.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023792126&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **2011-136 - Sécurité / Un nouvel outil de gestion des risques liés aux nanomatériaux**

**Développement d'un outil de gestion graduée des risques spécifique au cas des nanomatériaux, ANSES, janv. 2011**

L'ANSES propose dans un rapport publié le 12 avril 2011, une méthode innovante et spécifique de gestion graduée des risques spécifique aux nanomatériaux. Bien que ce nouvel outil de gestion graduée proposé par l'ANSES permette d'appréhender uniquement les risques pour la santé, il doit tout de même s'intégrer dans un processus plus global d'évaluation des risques chimiques, afin notamment de ne pas omettre les risques d'incendie, d'explosions et, plus généralement les risques environnementaux.

<http://www.anses.fr/>

---

### **2011-137 - Thèmes multiples / ROHS : modification des conditions d'utilisation de certaines substances dans les D3E**

**Arrêté du 18 mars 2011 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2005 modifié fixant les cas et les conditions dans lesquels l'utilisation dans les équipements électriques et électroniques de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de polybromobiphén**

Un arrêté du 18 mars 2011 modifie l'arrêté 25 novembre 2005 fixant les cas et conditions dans lesquels l'utilisation dans les équipements électriques et électroniques de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles ou de polybromodiphényléthers est autorisée. Les matériaux soumis à l'interdiction sont ceux mis sur le marché à compter du 1er juillet 2006 et utilisés dans les équipements électriques et électroniques mentionnés à l'article R. 543-175 du code de l'environnement. Il s'agit des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu et qui relèvent des catégories d'appareils suivantes : - gros appareils ménagers ; - petits appareils ménagers ; - équipements informatiques et de télécommunications ; - matériel grand public ; - matériel d'éclairage, à l'exception des appareils d'éclairage domestique et des ampoules à filament auxquels s'appliquent néanmoins les articles R. 543-175 et R. 543-176 du code de l'environnement ; - outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes) ; - jouets, équipements de loisir et de sport ; - distributeurs automatiques. L'annexe autorisant l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques pour certains usages est également modifiée. En outre, ces substances peuvent être utilisées dans les piles et accumulateurs faisant partie intégrante de l'équipement électrique et électronique dans les conditions prévues par la section 7 du chapitre III du titre IV du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023800354&dateTexte=&categorieLien=id>

## **2011-138 - Thèmes multiples / intégration de l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail dans différents codes**

**Décret n° 2011-385 du 11 avril 2011 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de l'ordonnance n° 2010-18 du 7 janvier 2010 portant création d'une agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Suite à la création de l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, différents codes (travail, environnement, santé publique, consommation, collectivités territoriales, rural) sont modifiés.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023850479&dateTexte=&categorieLien=id>

## **2011-139 - Thèmes multiples / GUIDE PRATIQUE DES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES à l'usage des professionnels et des consommateurs : COMMENT S'Y RETROUVER ?**

Ce guide a vocation à donner, pour chaque allégation telle que « durable », « responsable », « biodégradable »... ou encore, pour les produits non alimentaires, « bio » ou « naturel », des informations simples et claires à partir des critères définis par le Conseil National de la Consommation : la signification du terme, les garanties à apporter par le professionnel ou encore les précisions qui doivent être portées à la connaissance du consommateur.

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_allegat\\_environ\\_v2.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_allegat_environ_v2.pdf)

## **2011-140 - Zinformations / DREAL: déménagement de l'Unité Territoriale Nord Franche-Comté**

L'Unité Territoriale Nord Franche-Comté de la DREAL Franche-Comté quitte son implantation d'Argiésans pour rejoindre un immeuble déjà partiellement occupé par l'Agence Régionale de Santé. Depuis le 5 avril 2011, les nouvelles coordonnées sont les suivantes :

DREAL Franche-Comté Unité Territoriale Nord  
Franche-Comté

8 rue Heim

90000 BELFORT

Tél : 03 84 58 82 08

Fax : 03 84 58 82 07

Mél : ut-nordfc.dreal-

fr.comte@developpement-durable.gouv.fr.

L'unité territoriale exerce une part des missions techniques et régaliennes de la DREAL pour le compte du préfet de département :

- Inspection des installations classées, hors installations à risque majeur (Seveso),
  - Police des mines et carrières, soit contrôle des aspects hygiène et sécurité, inspection du travail et explosifs,
  - Contrôle technique des véhicules : réceptions de véhicules et appui au siège de la DREAL pour la surveillances des centres de contrôle technique
-